



Syndicat Indépendant de l'Enseignement du Second degré



Syndicat Indépendant Académique
de l'Enseignement Secondaire Aix Marseille
<http://www.siaes.com>

Fédération Autonome de l'Éducation Nationale



6 Rue Maréchal Fayolle 13004 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.sies.fr>

Un syndicalisme indépendant et sans compromission pour vous défendre.

Editorial du « *Courrier du SIAES* » n° 56 du 25 mars 2013

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la loi « d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école » est votée au parlement. Les craintes développées dans nos précédentes publications se confirment.

Un article de la loi institue dans chaque secteur de recrutement d'un collège, un « conseil école-collège » qui proposera au conseil d'administration du collège et aux conseils des écoles de ce secteur « *des actions de coopérations et des enseignements et des projets pédagogiques communs visant à l'acquisition par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture* ».

Bénéficiant du **silence complice des uns** et du **soutien actif des organisations syndicales réformistes** qui défendent également le corps unique de la maternelle à l'université, **la primarisation du second degré est donc actée** par la loi et constitue une **nouvelle entrave à la liberté pédagogique** des professeurs.

L'uniformisation d'un collège unique monolithique est renforcée par la loi.

Un amendement du Parti Socialiste allant plus loin que le texte initial a été adopté. Il stipule que **le redoublement devra désormais être exceptionnel**. Pire encore, le gouvernement a annoncé que la possibilité de **laisser aux parents le choix de la décision d'orientation en fin de troisième** sera expérimentée dès la rentrée 2013 dans certaines académies afin de « *mieux reconnaître la place des parents dans les processus d'orientation* ». Les **commissions d'appel n'auraient ainsi plus lieu d'être, le choix final revenant à la famille**. Mépris pour l'avis collégial prononcé en conseil de classe par les professeurs et pour leur travail tout au long de l'année. Mépris pour les enseignants qui devront accueillir en seconde générale ou technologique des élèves n'ayant pas le niveau. Inconscience par rapport à une désaffection probable des Lycées Professionnels où de nombreux élèves, en échec au collège, retrouvent une motivation et une estime de soi perdues. Voie professionnelle et PLP sacrifiés sur l'autel idéologique de « *l'élève au centre* » et de « *l'enfant roi* ». Mensonge éhonté pour l'élève et sa famille qui devront tôt ou tard se résoudre à ce qu'il n'y ait pas de réussite sans efforts.

Le **passage automatique façon « tapis roulant »** prive l'élève d'objectifs à atteindre et porte un coup fatal à la promotion du travail et de l'effort, pourtant seuls garants d'une réussite scolaire, puis professionnelle. « *Inutile de travailler, tu iras quand même en seconde générale ou dans la filière que tu souhaites en lycée professionnel !* ».

Un amendement des écologistes, heureusement rejeté, proposait d'interdire complètement les notes au primaire. L'UMP de son côté persiste à demander la modification du statut des enseignants, l'augmentation de leurs obligations réglementaires de service de trois heures et une autonomie accrue des établissements.

A gauche comme à droite, tous s'accordent sur un point : l'instruction et la formation ne doivent plus être les missions premières des enseignants à qui d'autres tâches doivent être attribuées.

Le **SIAES** ne se satisfait pas de la situation actuelle et attendait une **véritable refondation qui ne peut se dispenser d'aborder la question de la nécessaire restauration de l'autorité des professeurs** et d'un climat en classe propice à l'enseignement. Ce point est absent de la loi et des revendications des autres syndicats.

La question des rythmes scolaires au primaire occupant le devant de la scène médiatique, nombreux sont les professeurs du second degré à ne pas avoir pris conscience du danger de cette loi, en dépit de nos mises en garde répétées. Les actions syndicales dispersées n'auront pas contribué à clarifier la situation.

Adeptes du syndicalisme d'accompagnement, le pôle réformiste SGEN - UNSA, auquel s'est rallié le SNALC, soutient activement cette loi et a voté pour. La FSU qui s'est abstenue a proposé aux autres organisations une action se basant sur une plateforme revendicative incluant la « **prolongation de la scolarité obligatoire à 18 ans** ». Cette demande étant contraire à nos mandats, nous ne nous associons pas à cette action.

Fidèle à ses revendications, le **SIAES** continuera à défendre **SANS COMPROMISSION** politique vos intérêts matériels et moraux, ceux des élèves de l'École de la République et un service public d'instruction et d'éducation de qualité basé sur la transmission des savoirs et des savoir-faire et le respect dû aux professeurs, comme aux élèves.

Nous appelons tous les professeurs attachés à ces valeurs à venir RENFORCER LE SYNDICALISME INDÉPENDANT en rejoignant le SIAES - SIES / FAEN.

Jean Baptiste VERNEUIL - Secrétaire Général du SIAES - SIES / FAEN